

La Maison d'Accueil Spécialisée "Les Jardins d'Embanie" accueille des personnes adultes atteintes d'une déficience mentale profonde, éventuellement associée à des déficiences motrices, somatiques ou sensorielles ou des personnes avec des atteintes neurologiques, dont l'état de dépendance nécessite l'aide d'une tierce personne dans les actes de la vie quotidienne et ***dont l'état requiert une surveillance médicale et des soins constants.***

Les personnes présentant des troubles psychiatriques non stabilisés, où des pathologies nécessitant des soins techniques avec une présence infirmière continue ne sont pas admissibles.

Après accord de la Commission des droits et de l'autonomie relevant de la MDPH, l'admission est prononcée sur dossier par le Directeur de la Maison d'Accueil Spécialisée, après avis du médecin coordinateur et du cadre de santé.

Pour les accueils permanents, la priorité est donnée aux demandes concernant des personnes hospitalisées dans les services du Centre Psychothérapeutique de Nancy.

Par contre, les 4 places d'accueil de jour ou temporaires sont ouvertes à l'extérieur.

Le conseil de la vie sociale

Le conseil de la vie sociale favorise la participation des usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.

Il donne son avis sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement (organisation, vie quotidienne, activités, projets de travaux et d'équipement ...). Il est consulté sur l'élaboration et la modification du projet d'établissement.

Le conseil de la vie sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée est composé de 7 familles et tuteurs représentants des résidents, de 3 représentants des personnels et de 3 membres du Conseil de surveillance du Centre Psychothérapeutique.

Il est présidé par Mme Sylvie FRECHIN, en tant que représentante des résidents.